

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL SURF & ACCESOIRES

LE LOUEUR

SARL Moustik Delivery

Adresse : 14 Rue de Keruzas, 29217, Plougonvelin

Numéro de téléphone : 07 64 85 19 00

Adresse mail : moustikdelivery@gmail.com

N° de SIRET : 910 294 685 000 11

Code NAF : 7721Z

Représenté par : BARONE Stevie



LE LOCATAIRE

Nom du locataire et /ou du responsable de groupe :

Tél. :

Adresse mail :

Article 1- Objet de la location

Le présent contrat a pour objet de prévoir les conditions de location du matériel suivant :

-
-
-
-

Article 2-Condition requise pour louer

L'âge minimum pour louer est de 18 ans. Ainsi, un majeur doit obligatoirement être présent pour louer le matériel, même si le matériel sera par la suite mis à disposition d'un mineur. Une pièce d'identité sera demandée et conservée jusqu'au retour du matériel.

Article 3-Durée de la location

La présente location est consentie pour une durée de : heures/jour(s)/mois

La location débutera le/...../.....à heures..... et se terminera le/...../..... à heures.....

Article 4-Prix de location + caution

La présente location est consentie pour un montant s'élevant à euros + caution d'un montant de euros. Le locataire s'engage à régler le montant de l'ensemble du matériel loué avant la prise de possession de ce matériel.

Article 5- État du matériel loué

5.1 Le locataire reconnaît que le matériel a fait l'objet d'une vérification, en présence du loueur avant la location.

Il reconnaît que le matériel est en bon état de fonctionnement, qu'il est conforme à sa destination et qu'il respecte les normes en vigueur

5.2 A la fin de la location, le loueur vérifie l'état du matériel. En cas de dégradation ou d'usure exagérée, qui révélerait que le locataire en a fait une utilisation non conforme à son affectation, celui-ci sera tenu de rembourser les dommages occasionnés au matériel. Le montant de la réparation sera déterminé sur présentation d'une facture par le loueur. En cas d'impossibilité de réparer le matériel, le matériel dégradé sera remboursé dans son intégralité selon les tarifs en vigueur.

Article 6 -Transfert des risques liés à l'utilisation du matériel

La location prend effet à partir du moment où le matériel est mis à disposition du locataire. A partir de ce moment, la charge des risques liés à l'utilisation du matériel est transférée au locataire qui en assume la garde matérielle et juridique sous son entière responsabilité. Ainsi, tout dommage causé par le locataire du fait du matériel dont il est responsable ne pourra pas être imputé au loueur pendant la location du matériel. En outre, le loueur ne sera pas responsable des dommages causés par un tiers du fait de l'utilisation du matériel loué que le locataire a mis à disposition du tiers fautif.

Coûts des réparations :

Rayure légère ou un enfoncement anormal (rail, nose, tail...) : 15 €
Infiltration inférieure à 3cm (moins d'un pouce) : 30 €
Infiltration supérieure à 5 cm, coup d'aileron ou rencontre avec une autre planche : 40€ - 90€
Dérive arrachée ou cassée : 15 € (la dérive)
Plug d'aileron arraché : 30 € (par plug)
Palmes volées ou perdues : 30€
Pagaie volée ou perdues : 50€

Article 7 – Conditions générales & informations

Moustik Delivery ne peut pas détecter le niveau de Surf de ses clients et ne pourra nullement être mis en cause en cas de blessure, accident ou décès lors de la pratique du surf avec du matériel de location. Chaque personne surfe sous sa propre responsabilité, en connaissance de son niveau et des risques éventuels liés aux courants, marées, météo, faune et flore du milieu et de l'environnement aquatique des lieux de pratique.

Moustik Delivery ne pourra pas non plus être mis en cause, pour quelque cause que ce soit dans le cas d'un litige survenant au client, au sujet de casse, de perte ou de vol du matériel de Surf.

Dans le cas de location de matériel (planche, combinaison...), le client reconnaît implicitement avoir la compétence technique suffisante pour utiliser seul le matériel qu'il a loué. Dès la prise en compte de son matériel, le client surfe sous sa seule responsabilité à l'égard des tiers et du matériel qui lui a été confié. En aucun cas Moustik Delivery ne pourra être tenu pour responsable et n'engagera pas sa responsabilité civile professionnelle.

Moustik Delivery attire l'attention de ses clients sur l'obligation d'être correctement assuré en responsabilité civile pour la pratique du Surf ou bodyboard.

Aucun remboursement ne sera effectué pour des raisons liées à de mauvaises conditions de surf – voire nulles –, à une météo défavorable ou pour des raisons liées au client. Nous nous réservons le droit de fermeture de la location si nous estimons les conditions trop dangereuses.

SECURITE

La pratique du Surf est libre et gratuite. Toutefois, il convient de :

- Respecter la zone de baignade et celle de surf
- Utiliser un matériel adapté à votre niveau de pratique et en bon état
- Ne jamais surfer par temps d'orage
- Ne pas présumer de ses capacités et commencer son apprentissage au Surf sur des spots où l'on a pied.
- Respecter les règles de priorité et de convivialité afin d'éviter les collisions
- S'informer de la réglementation locale (arrêtés municipaux).
- D'être assuré pour les dommages causés au matériel loué, et pour les accidents individuels.
- D'être en état de pratiquer et non en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants.

SIGNATURES

Le/...../..... A

Signature du Loueur

(précédée par la mention « bon pour accord »)

Signature du Locataire

Bon pour accord

SARL MOUSTIK DELIVERY
14 RUE DE KERUZAS, 29217 PLOUGONVELIN
N° SIRET : 910 294 685 000 11
N° TEL : 07 64 85 19 00
@ : moustikdelivery@gmail.com

